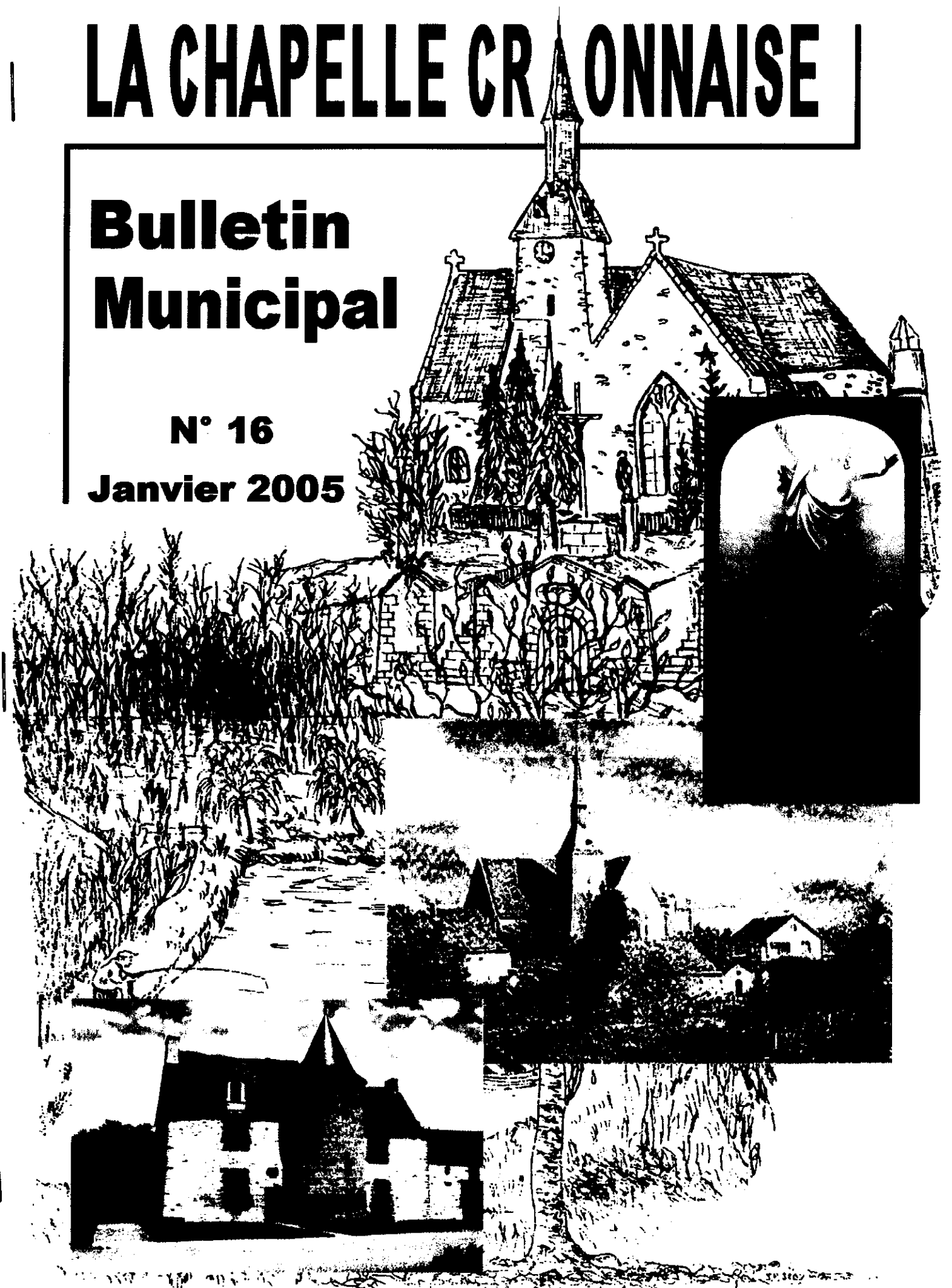


LA CHAPELLE CRONNAISE

Bulletin Municipal

N° 16

Janvier 2005



Le Mot du Maire

Le rituel des vœux est un moment important pour l'équipe municipale qui tout en vous adressant ses vœux pour cette nouvelle année vous fait part des réalisations, vous informe et permet un dialogue sur les futurs projets.

Une population qui augmente avec l'arrivée de nouvelles familles, une extension du lotissement des Acacias avec une acquisition récente de 16800 m2 qui doit être viabilisée en fin d'année et satisfaire ainsi quelques demandes ; le maintien de l'effectif des élèves sont des signes positifs d'une vie communale accueillante et dynamique à laquelle vous participez tous à travers la vie associative, le fleurissement et les illuminations lors des fêtes de fin d'année.

Nos projets les plus importants :

- *renouvellement de la carte communale*
- *viabilisation de l'extension du lotissement*
- *restauration des façades Est-Nord et Ouest de l'église ainsi que des vitraux (travaux liés à des soucis de sécurité)*
- *le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques suit son cours et doit être coordonné avec la réfection du réseau d'eau potable.*

Intercommunalité

Une réflexion va être entreprise sur le devenir de notre espace rural. C'est un profond débat sur le choix à faire :

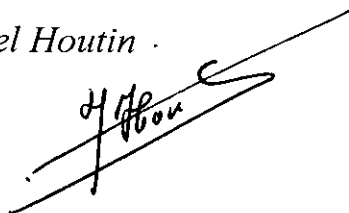
Irons nous vers plus de coopération intercommunale à savoir un regroupement des trois communautés de communes du Pays de Craon ou maintient de l'actuelle communauté de communes ? Vos élus s'interrogent et ont le souci de garder l'identité de notre propre commune .

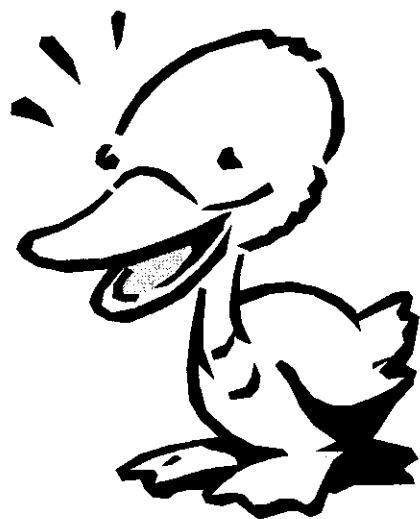
Vous trouverez dans ce bulletin une information sur le SPANC (service public d'assainissement non collectif) , la Communauté de Communes de Cossé le Vivien en a la compétence .

Notre commune ayant été retenu pour le recensement qui aura lieu désormais tous les 5 ans, un agent recenseur vous rendra visite à partir du 20 janvier, je ne doute pas que vous lui réserverez un très bon accueil .

L'équipe municipale et moi même vous adressons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2005 et Bienvenue dans notre commune aux nouveaux habitants.

Michel Houtin .





ETAT CIVIL

AU CARNET DE LA COMMUNE

NOS JOIES

Naissances

Océane SYLLAS née le 2 mars à Saint Sébastien sur Loire(Loire Atlantique)

Théo MEIGNAN né le 3 juillet à Château-Gontier(Mayenne)

Julianne HOUTIN née le 30 octobre à Chateau-Gontier(Mayenne)

MARIAGES

Anne- Marie RAIMBAULT et Bertrand GODIER le 12 juin

NOS PEINES

Charlotte PLANCHENAULT épouse COTTEREAU le 17 août



Un peu d'histoire..... Notre école

A une date indéterminée mais certainement au XVII^{ème} siècle, il existait une école de garçons à La Chapelle Craonnaise. C'est le vicaire de la paroisse qui en était chargé. Il portait le titre d' « écolâtre » et comme la plupart de ses élèves ne payaient pas de droit de scolarité, il avait le bénéfice de la Chapelle de la Rossignolerie.

Après la révolution, une loi du 1^{er} mai 1802 remet les écoles primaires aux communes mais sans prévoir de soutien financier. L'empire ne portera pas plus d'intérêt à l'enseignement primaire.

Une école subsistait cependant à La Chapelle Craonnaise mais nous ne savons pas dans quelles conditions puisque nous voyons l'Abbé ANGER curé de la paroisse avant et après la révolution donner une certaine somme dans son testament pour l'entretien de l'école. Or l'abbé est mort en 1822.

Cette école portait le nom d'Ecole de la Providence et il semble que Sœur Victorine LACLAIS l'ait longtemps dirigée.

C'est en 1865 que la congrégation, des Sœurs de Notre Dame de Briouze prit en charge l'école mixte de La Chapelle Craonnaise.

En 1891, dans la crainte d'une laïcisation prochaine de l'école, l'abbé COUDREUSE, curé de la paroisse avec l'aide de Melle DUCHENE fit construire de nouvelles classes, rue de la gare.

En 1903, l'école est laïcisée. Aussitôt, une école libre est ouverte dans les locaux de la rue de la gare et elle recueille la totalité des enfants. Une institutrice laïque avait cependant été nommée. L'école libre était dirigée par Melle Joséphine LETISSIER, religieuse sécularisée de Briouze, originaire d'Ernée.

Sœur Victorine LACLAIS reste cependant dans la commune où elle terminera ses jours.

Ce doit être après la première guerre mondiale que les sœurs de Briouze furent remplacées par les sœurs d'Evron mais rien n'a été trouvé à ce sujet.

Enfin, c'est en 1928 que furent transférés les locaux de l'école des classes de la rue de la gare à la maison des religieuses. Celles-ci trouvaient que l'école était trop éloignée de leur domicile.

Des classes furent alors aménagées au rez de chaussée.

Directrices de l'Ecole

*1875 ? Sœur Victorine LACLAIS
1903 ? Sœur Joséphine LETISSIER
1919 - Sœur Constance COUTELLE
1931- Melle MARIE (Marthe MEIGNAN)*

*1961- Mme Odette LANNEVAL
1979 Melle Marie -Hélène CLAVREUL
1986 Mme Claudine BOULEAU*

REALISATIONS 2011

TRAVAUX SALLE DES FETES

Changement de toutes les fenêtres et portes

<i>Coût total</i>	<i>13 700.00€</i>
<i>Subvention obtenue</i>	<i>4 477.00€</i>

ACQUISITION MATERIEL VOIRIE

<i>Tondeuse</i>	<i>1 969.00€</i>
<i>Débroussailleuse</i>	<i>723.00€</i>

POTEAUX INCENDIES

<i>Coût</i>	<i>4 220.00€</i>
<i>Subvention</i>	<i>1 500.00€</i>

VOIRIE VCI –CR le Vivier et CR la Minée

<i>Coût total</i>	<i>10 359.00€</i>
<i>Subvention obtenue</i>	<i>3 109.00€</i>

Renouvellement carte communale

Acquisition terrain

Extension lotissement des Acacias

Réfection façade église et vitraux

Enfouissement réseaux

PROJETS 2012

SERVICES ET TARIFS

Photocopies

l'unité	0,15 € (15 centimes d'euros)
+ de 50	0,07 € (7 centimes d'euros)
Scolaires	0,02 € (2 centimes d'euros)

Cartes de Pêche

Cartes à la journée	1,5 € la gaule
Cartes à l'année réservées aux habitants de la Commune à prendre à la Mairie	19 € la carte pour deux gaules par personne
	10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans

LOCATION SALLE DES FETES

Buffet campagnard jusqu'à 40 personnes	60.00 €
Buffet campagnard de 41 à 70 personnes	70.85 €
Buffet campagnard plus de 70 personnes	85.45 €
Buffet campagnard du midi au prix d'un repas en fonction du nombre de personnes	

Repas jusqu'à 40 personnes	94.10 €
Repas de 41 à 70 personnes	106.55 €
Repas de plus de 70 personnes	129.80 €

Vin d'honneur	21.05 €
Chauffage pour un vin d'honneur	6.55 €
Chauffage pour une autre location	17.65 €
Location pour une association communale chauffage compris	46.45 €
Location pour une association hors commune (chauffage non compris)	58.90 €

Location sonorisation	17.65 €
-----------------------	---------

Vaisselle cassée ou perdue(l'unité)	1.50 €
-------------------------------------	--------

Deux locations gratuites par association communale en partant du 1er Janvier de l'année en cours

La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service télésejour. Vous pouvez appeler tous les numéros d'urgence gratuitement .Pour utiliser le téléphone en dehors des services d'urgence , vous pouvez téléphoner avec une carte France Télécom

N° 02 43 91 76 88

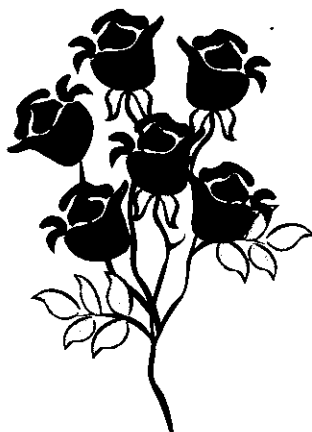
Nous rappelons que chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle qui doit être ainsi que la cuisine libre de tout matériel avant le lundi 12 h

SERVICES PUBLICS

la Mairie est ouverte le mardi de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h
le jeudi de 14 h à 17 h
le vendredi de 9h à 12h

CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES

2004



N°	MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE	MAISONS FACADES	MAISONS ISOLEES OU FERMES INSCRITES EN MAIRIE
1	M. et Mme GAROT Paul	Mme BELLAY Germaine	Mr et Mme AUBRY André La Queudrairie
2	Mr et Mme MAUGERE Aurélien	Mme CHAUDET Gisèle	Mr et Mme PASSELANDE Camil « la Gigonnière »
3	Mr et Mme METAIRIE Thierry	Mr et Mme BEAUMONT David	Mr et Mme PAILLARD Paul L'Aunay
4	Mr et Mme HOUTIN Michel	Mme GENTILHOMME Yvette	Mr et Mme LECOT Gérard Etrogné
5	Mr et Mme CADOT Henri	Mr HAMME Joseph	Mr et Mme CORDIER René La Hourdrière

La Commune est inscrite tous les ans au Concours des villages fleuris

Voici les remarques du Comité du Comité Départemental du Tourisme

Le jury a noté un fleurissement agréable de votre commune et a apprécié l'adoption du lavatère à l'entrée, jardinières à l'église, une nouvelle plate bande dans le cœur du village ainsi qu'une belle restauration

Incitez les particuliers à encore mieux vous accompagner dans l'embellissement du village

Félicitations et Encouragements.

**COMMUNIQUE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA MAYENNE**

Des comptages nocturnes à l'aide d'une source lumineuse à partir d'un véhicule automobile auront lieu au cours du 1^{er} trimestre 2005. Ces sorties s'effectuent à l'intérieur du créneau horaire 19 heures -1 heure .

En ce qui concerne La Chapelle Craonnaise, Cosmes, Denazé, Simplé ces comptages auront lieu les 24 ,25 et 26 janvier .

ORDURES MENAGERES

Les containers de déchets ménagers sont réservés exclusivement aux habitants domiciliés hors du bourg .Pour les foyers domiciliés au bourg, la collecte est effectuée aux portes le mercredi matin .Merci de bien vouloir en prendre note, ceci afin de respecter l'environnement des lieux de dépôt qui débordent.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Depuis septembre 2003, le Conseil Général a mis en place un nouveau schéma départemental des transports collectifs dont le but est de simplifier le transport en Mayenne désormais divisé en 8 secteurs. La Chapelle Craonnaise se situe dans le secteur Pays de Craon

Ainsi « Petit Pégase » vous permet de vous déplacer en taxi collectif(aller retour) sur l'ensemble des communes du secteur 4 demi-journées par semaine

Mardi et vendredi de 9h à 12h30

Mercredi et Samedi de 12h45 à 19h30

Il suffit de téléphoner au plus tard la veille de votre déplacement avant 17 h

Au 0 800 666 321 (appel gratuit)

L'utilisation de ce transport à la demande nécessite une inscription préalable au Conseil Général(gratuite)

Pour cette inscription vous pouvez utiliser le bulletin page suivante

Points de prise en charge :

La prise en charge des voyageurs se fera à domicile.

Jours de fonctionnement et tranches horaires:

- Mardi : 09h00 - 12h30
- Mercredi : 12h45 - 19h30
- Vendredi : 09h00 - 12h30
- Samedi : 12h45 - 19h30

Les communes du secteur Pays de Craon :

- Astillé
- Athée
- Ballots
- Boissière (la)
- Bouchamps-les-Craon
- Brains-sur-les-Marches
- Chapelle-Craonnaise (la)
- Chérancé
- Congrier
- Cosmes
- Cossé-le-Vivien
- Courbeveille
- Craon
- Cuillé
- Denazé
- Fontaine-Couverte
- Gastines
- Laubrières
- Livré-la-Touche
- Mée
- Méral
- Niaflès
- Pommerieux
- Quelaines-Saint-Gault
- Renazé
- Rœe (la)
- Rouaudière (la)
- Saint Aignan-sur-Rœe
- Saint-Erblon
- Saint-Martin-du-Limet
- Saint-Michel-la-Rœe
- Saint-Poix
- Saint-Saturnin-du-Limet
- Selle-Craonnaise (la)
- Senonnes
- Simple

Destination

Hors département

La Guerche-de-Bretagne

TARIFS : dans le secteur 1 trajet simple 1,50 € par personne
 Hors département : 1 trajet simple 3 € par personne
 DEMI-TARIF pour les moins de 26 ans

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS

MOBILIS

N°VERT:0800 666 321 (Appel gratuit)

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Le samedi de 08h30 à 11h00

RESERVATIONS 15 jours à l'avance et jusqu'à 17H00 la veille de votre départ.



Service du Conseil général de la Mayenne de transport à la demande

Ce formulaire permet par correspondance l'inscription à *Petit Pégase* (transport à la demande)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____

code postal :

--	--	--	--	--	--

Tél : _____

Date de Naissance : _____

Activité :

Scolaire Etudiant Salarié Mère au foyer
Retraité Autres

Nombre de personnes résidant au foyer : _____

Déplacements envisagés :

Pour les mineurs (moins de 18 ans), l'accord et la signature du père, de la mère ou du tuteur est obligatoire.

Je soussigné _____

Père, mère, tuteur de l'enfant désigné ci-dessus, autorise le conseil général de la Mayenne à le transporter par Petit Pégase

Date :

Signature :

✂Partie à découper et à renvoyer à l'adresse suivante :

Conseil général de la Mayenne
 Hôtel du département
 DEJT
 Service des transports centrale mobilité BP 1429
 53014 LAVAL CEDEX

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Club Du Bon Accueil

Petit rappel sur les activités du Club en 2004

L'assemblée générale a eu lieu le 15 janvier avec renouvellement du bureau conformément aux statuts. Le club s'appelle désormais « le Club du Bon Accueil » et son siège social est à la mairie .

Notre club compte 44 adhérents qui peuvent participer aux différentes activités, belotes ou autres tous les jeudis ; la porte est ouverte aux futurs adhérents.

Le 19 février a eu lieu l'après midi crêpes ainsi que la qualification des beloteurs pour le concours cantonal du 16 avril à Cossé le Vivien .

Le 28 mars , repas du CCAS avec le concours du Comité des Fêtes .

Le club était bien représenté à la journée de la forme à Belle Vue la Forêt le 11 mai .

Le 9 juin voyage avec Denazé à la cité des métiers à St Laurent de la Plaine et croisière sur la Loire sans oublier la visite d'une cave .

Le 16 septembre , nous avons fêté les 80 ans de notre ami Henri Cordier lors du repas de tous les adhérents.

Le 9 décembre pot au feu et bûche de Noel.

Nous étions très heureux d'être présents pour l'arbre de Noel des enfants le 18 décembre et pour terminer l'année nous sommes partis pour une petite sortie nocturne :visite des illuminations de Laval et des villages ornaïis

Meilleurs vœux à tous les habitants de la commune



A.S. LA CHAPELLE-CRAONNAISE



Effectif saison 2004-2005

L'Association Sportive de la Chapelle-Craonnaise vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et vous souhaite une bonne santé pour cette nouvelle année 2005.

L'objectif d'ascension en deuxième division de district de l'équipe A a été atteint à la fin de la saison 2003-2004 en occupant la première place de son groupe avec une seule défaite au compteur. La saison 2004-2005 s'annonçait donc plus difficile pour nos joueurs qui, pour certains d'entre eux, redécouvraient la deuxième division. A la mi-saison, l'équipe première joue les derniers rôles dans un groupe relativement relevé. Les matchs retours seront donc déterminants afin d'espérer atteindre notre objectif qui est le maintien en deuxième division.

Le club de l'US Athée ayant eu un effectif trop juste au début de la saison, l'A.S.C.C. s'est tournée vers le club de l'US Cosmes pour former une entente afin de faire évoluer une équipe B en troisième division de district. Cette entente fonctionne bien et les résultats en ce début de saison sont encourageants malgré encore un effectif trop restreint.

N'hésitez donc pas à venir nous rejoindre et à venir nombreux cette année nous encourager.

En vous souhaitant encore une bonne et heureuse année 2005.

Le président



L'école



Mi-Carême à La Chapelle-Craonnaise.

En ce début d'année 2005, meilleurs vœux à tous les habitants de la Chapelle-Craonnaise. Voici pour les nouveaux arrivants, l'occasion de vous présenter notre école. Oui à la Chapelle-Craonnaise, vous disposez des services d'une école maternelle qui accueille les enfants de 2 à 5 ans. Cette année, quinze enfants y sont inscrits sous la direction de madame Bouleau C. aidée de madame Toquereau F. Pour le fonctionnement de cette école, un grand merci à la mairie qui nous apporte son soutien moral et financier, sans elle tout serait plus difficile. Un autre grand merci à tous les parents qui participent à l'entretien des locaux, à l'organisation de soirées comme la poule au pot, l'arbre de Noël ou encore la St Sylvestre (en lien avec le Comité des Fêtes) dans le but d'acheter des jeux, du matériel pédagogique et de faire des sorties avec les enfants. Cette année le voyage scolaire a conduit les enfants au poney club de St Berthevin et au musée des sciences de Laval à la découverte de nos cinq sens. Une autre sortie avait été programmée dans le cadre du festival de l'humour à Cossé. Un troisième remerciement aux différentes associations qui répondent « présent » lors de nos manifestations : le club du Bon Accueil, et le foyer des jeunes notamment...

Si vous avez, vous aussi, envie de vivre des moments forts vous pouvez contacter madame Bouleau au 02-43-98-93-54. Pour les inscriptions des enfants de 2 ans, celle-ci n'est possible que s'ils atteignent leurs 2 ans avant le 31 décembre de l'année en cours et celle-ci doit être faite avant le 1^{er} septembre.

Foyer des jeunes



2004 s'achevant, la nouvelle année démarrera sur les chapeaux de roues car dès le 29 janvier la finale du tremplin musical mayennais organisée en collaboration avec le foyer des jeunes de Simplé fera grand bruit à Cossé-Le-Vivien. Nous vous invitons tous et toutes pour cet événement immanquable du début d'année, il clôturera trois week-ends de musique aux quatre coins de la Mayenne. Tout ceci dans le cadre du festival des Mouillotins de Cuillé qui aura lieu le 21 mai 2005.

A propos des mouillotins, cette année ils réitéreront l'expérience en essayant de venir chanter des Papinières à la Bourdonnais « selon leur état de fatigue ». L'habitude prise l'an passé, nous récolterons des denrées alimentaires aux profits d'une association caritative.

D'autres projets sont à l'étude et devraient voir le jour au fil des mois...

Trois ans se sont achevés depuis la réouverture du foyer, un nouveau bureau c'est donc mis en place :

Président : Mr Métairie Morgan

Vice-Président : Mr Saudrais Nicolas

Trésorier : Mr Besnier Anthony

Secrétaire : Mlle Piton Floriane

Nous attendons avec impatience les jeunes Capellos qui souhaitent nous rejoindre dans la bonne humeur

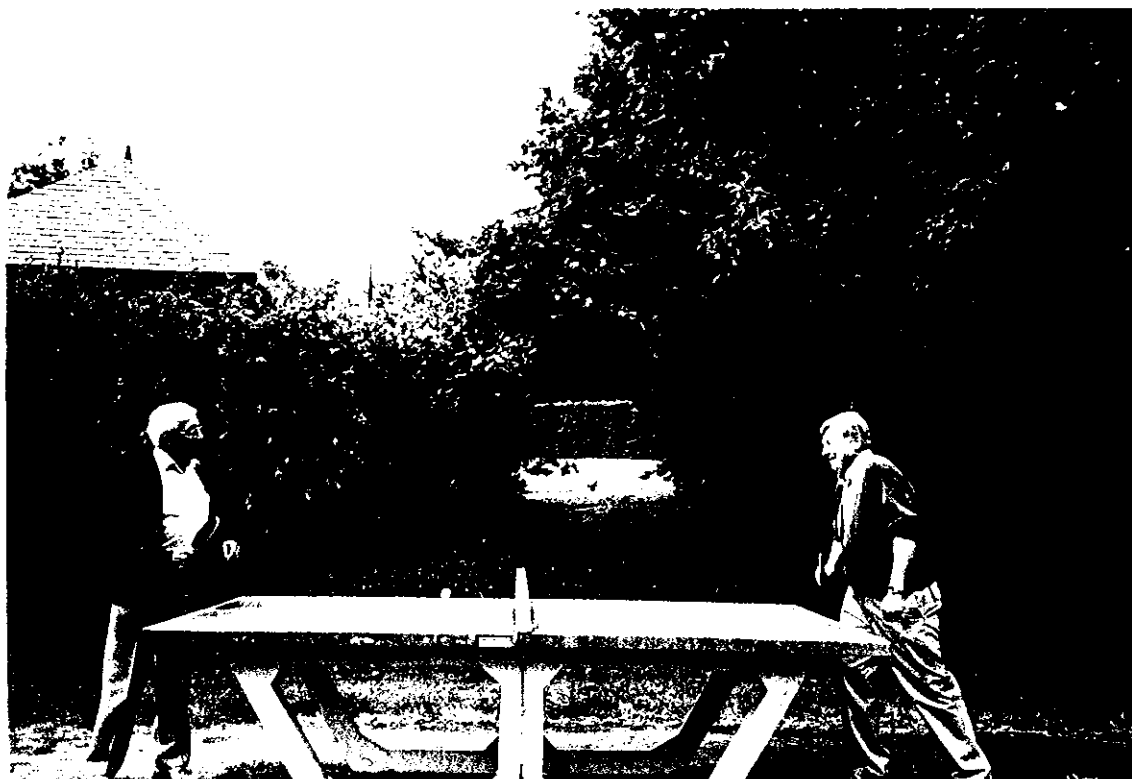
Le foyer des jeunes vous souhaite bonne et heureuse année 2005

contact : Morgan au 06-85-06-49-28

Le Club de Tennis de Table de La Chapelle Craonnaise vous souhaite tous ses meilleurs vœux pour l'année 2005.

Cette année , à la mi saison nous sommes en milieu de tableau. Nous avons « bêtement » perdu des points pendant cette phase du match aller. Nous allons nous rattraper avec les matchs retour.

Salutations sportives.



Le tennis de table a été content de participer à la fête communale et remercie tous les participants .

AMICALE MUTUELLE D'ENTRAIDE DE LA COMMUNE

Responsable de groupe pour l'année 2005

- *Groupe 1 COURNEZ Régis*
- *Groupe 2 FOUQUENET Serge*
- *Groupe 3 CHAUDET Bertrand*



**Le moto club Capello'S est heureux de vous présenter ses
meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2005.
Et vous souhaitez bonheur, santé et prospérité tout au long de
l'année.**

Le nouveau bureau qui a été élu au mois d'octobre
Président : jean-michel FRANCOIS / vice Président : david BEAUMOND
Secrétaire : alexandra ROUSSEAU / Secrétaire adjoint : hubert PAILLARD
Trésorier : stéphanie AUBERT / Trésorier adjoint : olivier AUBERT

Les incontournables du MCC
29 JANVIER 2005 soirée tartiflette et hachis Parmentier
Possibilité de livraison à domicile contacter le bar des sports.
25 JUIN 2005 grande soirée en pleine air au stade municipal
avec cochon grillé et frites.

Groupement de défense contre les ennemis des cultures

**Le bureau de La Chapelle Craonnaise vous adresse ses meilleurs vœux pour
2005.**

**Une battue aux renards a eu lieu le 20 novembre et une autre est prévue le
22 janvier.**

**Nous terminerons la journée par un pot au feu, toutes les personnes
désirant y participer seront les bienvenues .**

**Concernant la lutte chimique contre les ragondins et rats musqués, elle
débutera le 16 février pour finir le 24 avril . Les riverains des cours d'eau ,
de l'Oudon et les propriétaires de plan d'eau intéressés peuvent prendre
contact en Mairie ou chez Mr Gérard Lecot. Nous attirons votre attention
sur cette lutte chimique car elle risque d'être abolie au profit d'un autre
procédé à savoir les cages de piégeage.**

Le bureau remercie toutes les personnes qui participent à ces actions

Le mot du Comité des Fêtes



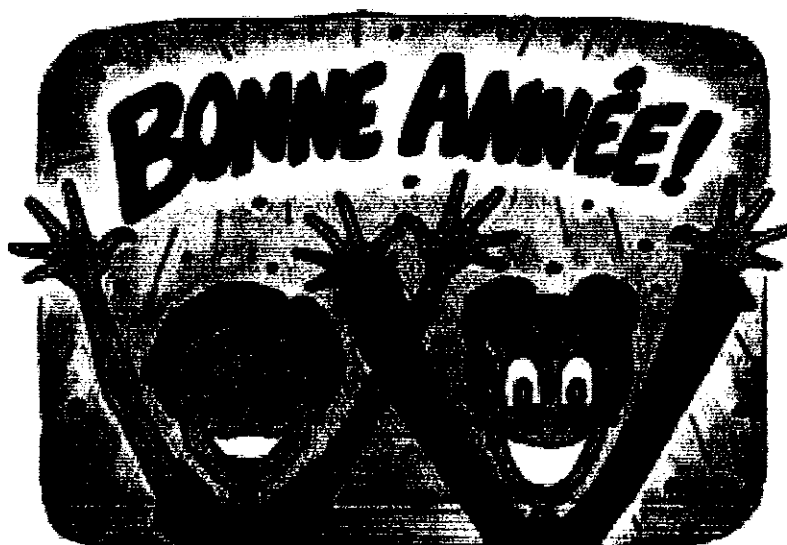
Toute l'équipe du comité des fêtes se joint à moi pour souhaiter à tous et toutes de très bonnes fêtes et une excellente année 2005.

Cette année encore, nous allons organiser les manifestations suivantes :

- | | | |
|---------------------|---|--|
| Fin février | ▶ | Le repas du comité des fêtes |
| Les 9 et 10 juillet | ▶ | Assemblée communale |
| 31 décembre | ▶ | Repas de la St Sylvestre (avec les parents d'élèves) |

Le comité tient remercier l'ensemble des associations de la commune qui ont participé à l'organisation du 11 juillet 2004. Malgré le mauvais temps, cet après-midi en famille fut appréciée par les participants. Cette manifestation devrait être reconduite en 2005.

Le président, et tous les membres du comité.



FAMILLES RURALES ATHEE-LA CHAPELLE CRAONNAISE

Composition du Bureau

Présidente : Claudine LECOT

Vice-Présidente : Jocelyne BODIN

Trésorières : Elisabeth VALLEE & Marie-Noëlle LALOUÉ

Secrétaires : Martine FOLLIARD & Nathalie GAROT

Membres : Isabelle PIRON, Marie-Paule AUBERT, Marie-Paule BRETON, Suzanne BRUAND, Cathy AUBERT, Rolande HOUSSIN, Christelle CERVEAU, Véronique THUAULT, Marie-Thérèse AUBRY.



« Familles Rurales » tient à remercier, tout particulièrement, les communes d'Athée et de la Chapelle Craonnaise pour leur soutien.

PROJET 2005

- Panier d'osier (6 séances à partir de Janvier)
- Semaine Ski (du 12 au 20 février 2005 à Sollières sardières (73)
- Continuité Art Floral
- Continuité Aquagym
- Continuité gym tonic
- Gym douce
- Activités enfants & Adultes
- Visite d'un jardin des plantes
- Randonnées Pedestres
- Repas des Anciens
- Portage des Repas
- Centre Aéré
- Réunion d'informations



NB : Assemblée Générale le Vendredi 4 mars 2005

REALISATIONS 2004

- Continuité Aquagym
- Panier d'osier
- Sortie au Floralties de Nantes le 12 mai 2004
- 2 activités enfants (perles & pâtes fimo, personnage en pots de terre & dessins de sables)
- Randonnées Pédestres
- Repas Anciens
- Portages des repas
- Centre Aéré
- Gym Tonic
- Art Floral (10 séances)
- Bouturage
- Taillage de haie
- Lampe Zébulon

Comme vous pouvez le constater l'année 2004 fût riche en évènements ! et l'année 2005 ne devrait pas être mal nous plus ! Alors si le cœur vous en dit, nous serions ravies de vous compter par mis nos adhérents (les hommes sont également les bien venus, allons messieurs courage !)

Le recensement en 2005

Agent Recenseur

Publi-communiqué

Mme Rose-Marie METAIRIE

Commune de moins de 10 000 habitants
recensée en 2005

Toute la population vivant à **La Chapelle Craonnaise**
sera recensée à compter du 20 janvier 2005

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme (nom de la commune), font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

La Chapelle Craonnaise fait partie du groupe de communes recensées en 2005.

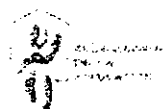
À partir du 20 janvier 2005, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au (tél).

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de septembre 2005.





santé
famille
retraite
services

Elections MSA 2005
du 10 au 25 janvier

votez



MSA de la Mayenne : ELECTIONS 2005

Du 10 au 25 janvier 2005, des millions d'actifs et de retraités du monde agricole vont élire leurs nouveaux délégués cantonaux.

Fondée sur des valeurs mutualistes, la MSA est le seul acteur de la protection sociale à avoir une vision globale des besoins de ses adhérents et ainsi de les accompagner tout au long de leur vie.

Son action s'appuie sur un réseau de délégués élus qui lui permet d'être au plus près de ses adhérents qu'ils soient jeunes, adultes ou retraités et de leur proposer des réponses adaptées.

Guichet unique de la MSA

La MSA par son guichet unique gère la globalité de la protection sociale de ses adhérents (santé, famille, retraite), leur évitant ainsi de multiplier les démarches auprès de différents organismes lors de la survenue d'événements qui ponctuent leur vie familiale.

Pour leur apporter toujours le meilleur service de proximité, la MSA de la Mayenne, grâce à ses 22 lieux d'accueil, leur permet d'obtenir renseignements et conseils sans avoir à effectuer de longs déplacements.

Les avancées sociales

Fruits du travail des délégués de la MSA auprès des Pouvoirs Publics, de nombreuses avancées sociales ont vu le jour ces dernières années : *statut du conjoint collaborateur, revalorisation des retraites minimales, retraite complémentaire des exploitants...*

Les aides aux familles ont été fortement développées : *tickets et bons vacances, prestations aux études, soutien à l'animation du milieu rural...*

Un vote par correspondance

Du 10 au 25 janvier 2005, une forte mobilisation sera la preuve de l'intérêt que porte chaque adhérent à son régime de protection sociale et permettra à ses responsables de faire entendre leurs revendications près des Pouvoirs Publics.

Le vote s'effectuant **uniquement par correspondance**, le matériel de vote sera adressé nominativement au début du mois de janvier. Les électeurs auront ensuite jusqu'au 25 janvier pour retourner à l'aide de l'enveloppe préaffranchie leur bulletin de vote.

Voter entre le 10 et 25 janvier, c'est :

- se porter garant des valeurs de solidarité, de responsabilité et de démocratie,
- faire entendre sa voix et participer aux enjeux de demain

La MSA de la Mayenne

A l'attention de la rédaction du bulletin d'information :

M. Avranché, chargé de communication, se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 02 43 91 42 51 ou par mail : avranché.christophe@msa53.msa.fr.

ADMR

L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE : Pour vous aider à mieux vivre chez vous

L'ADMR a été fondée en 1945. C'est une association sans but lucratif qui œuvre pour aider financièrement et moralement à domicile, à tout moment de son existence, toute personne ou famille. Elle est gérée par des bénévoles qui assurent le bon fonctionnement et encadrent le personnel d'intervention.

L'ADMR garantit

- *le strict respect de la liberté,*
- *un service adapté à vos attentes*
- *le suivi et l'adaptation de ses prestations*
- *la qualification du personnel*
- *une réponse rapide*

REFERENT LOCAL ADMR

*Mme METAIRIE Rose Marie
13 lotissement de la Touche La Chapelle Craonnaise
tél 02 43 98 98 62*

*Mme LOUAPRE
Cossé le Vivien tél 02 43 98 85 29*

LE SERVICE FAMILLES

Ce service de l'ADMR s'adresse à toutes les familles. Il peut intervenir dans toute situation pour laquelle les parents (père et /ou mère) ont besoin d'être secondés dans leur rôle et pour un soutien aux tâches matérielles :

- *hospitalisation d'un parent ou d'un enfant*
- *grossesse à risques*
- *retour d'hôpital ou de maternité*

- *maladie, fatigue passagère ou handicap physique temporaire*
- *suite décès d'un membre de la famille*
- *handicap d'un enfant, d'un parent*
- *difficultés sociales particulières*

le service peut apporter une aide aux tâches quotidiennes, l'accompagnement et le soutien moral , la prévention et l'éducation.

Le service intervient à la demande de la famille, des organismes sociaux, de l'infirmière ou du médecin , il intervient directement à domicile auprès des familles et après avoir défini avec la famille le contenu de l'intervention, les horaires et le coût .

LES AIDES FINANCIERES

Certaines interventions peuvent être prises en charge par les caisses d'assurances maladies, les caisses d'allocations familiales, les comités d'entreprise, le département ou les mutuelles. Le montant de l'aide financière varie en fonction de critères précis.

L'ADMR étudie les possibilités de financement, établit une estimation du montant de la prise en charge et de la participation de la famille et effectue toutes les démarches administratives. Ces interventions permettent de bénéficier d'un abattement fiscal éventuel

AUTRES SERVICES ADMR pour vous ou votre entourage

- *garde à domicile enfants, personnes malades*
- *soins à domicile*
- *petits travaux de jardinage et d'entretien*

Pour les personnes âgées ou handicapées

Aide et garde à domicile

Télé assistance

Portage de repas

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie .

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

-:-

La nouvelle réglementation qui s'est mise en place, consécutivement à la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 et aux arrêtés du 06 mai 1996, donne des responsabilités nouvelles aux collectivités en matière de contrôle de l'assainissement non collectif (ou assainissement autonome).

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Communauté de Communes de la Région de Cossé-le-Vivien a cette compétence et l'exerce sur l'ensemble de son territoire, soit les douze communes qui la composent (1).

Chaque nouveau dispositif d'assainissement non collectif (construction neuve ou réhabilitation) doit désormais faire l'objet d'un contrôle de sa conception et de son implantation, de sa réalisation et enfin de son entretien.

Ces missions nouvelles seront assurées par le **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au sein de la Communauté de Communes.

Installer un dispositif d'assainissement non collectif ne se résume pas à la pose d'une fosse septique toutes eaux ; c'est également la mise en place d'une filière de traitement adaptée au terrain (utilisation du sol en place ou sol reconstitué). C'est pourquoi, il est désormais indispensable d'effectuer au préalable une **étude de définition de filière**. Cette étude permet de garantir l'adaptabilité du futur système de traitement par rapport aux contraintes environnementales et pédologiques de la parcelle mais aussi de proposer un dimensionnement adapté.

Un dispositif conforme doit être à même de procéder en permanence à l'épuration et à l'évacuation de l'ensemble des eaux usées de l'habitation pour une meilleure protection des populations (aspects sanitaires) et du milieu naturel (pollution).

La Communauté de Communes doit donc mettre en place 3 niveaux de contrôle :

- **Le contrôle de la conception et de l'implantation** : ce contrôle vérifiera que le projet d'assainissement non collectif est conforme à l'arrêté du 06 mai 1996 relatif aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif. Il s'opère en amont de toute construction

d'habitat neuf ou de réhabilitation. Comme la mise en œuvre de l'installation dépend du terrain, **étude de définition de filière** à la parcelle fournie par le propriétaire est indispensable.

Cette étude accompagnée d'une fiche de demande d'assainissement non collectif sera remise au **SPANC** (2). A la réception de l'avis favorable sur le projet, les travaux pourront s'effectuer.

Une liste (dont la mise à jour est régulière) de quelques organismes susceptibles de réaliser une étude de sol à la parcelle ainsi qu'une fiche de demande d'assainissement non collectif sont disponibles en mairie ou au SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).

- **Le contrôle de réalisation** : ce contrôle effectué par le SPANC a pour but de vérifier que les éléments retenus par le bureau d'études (ayant effectué l'étude de définition de filière) et acceptés au préalable par le SPANC soient bien respectés lors de la réalisation du dispositif d'assainissement. A cette fin, une (ou plusieurs) visite sera réalisée sur le site avant remblaiement pour évaluer la qualité de réalisation des ouvrages et conditionnera la délivrance d'une attestation de travaux favorable.

- **Le contrôle d'entretien et de bon fonctionnement** : ce contrôle consiste pour l'essentiel à vérifier si la vidange du dispositif a été effectuée et si les matières vidangées n'ont pas été source de pollution pour le milieu naturel. Le propriétaire devra fournir au SPANC l'attestation de vidange. Ce contrôle sera effectué environ tous les 4 ans.

-i-

(1) Astillé - Cosmes - Cossé-le-Vivien - Courbeville - Cuillé - Gastines - La Chapelle-Craonnaise - Laubrières - Méral - Quelaines-Saint-Gault - Saint-Poix - Simplé -

(2) Communauté de Communes de la Région de Cossé-le-Vivien .
Espace tertiaire - rue Antoine-Laurent Lavoisier - BP 52 - 53230 Cossé-le-Vivien
Tél. 02 43 91 79 79 - Fax 02 43 91 79 77

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

- :-

Les arrêtés du 06 mai 1996 relatifs à l'assainissement non collectif et aux modalités du contrôle exercé par les collectivités précisent leurs missions et les échéances de mise en place.

Missions obligatoires

- Contrôle de la conception et de l'implantation des systèmes épuratoires
- Contrôle de la bonne exécution des travaux
- Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien

Mission optionnelle

- Entretien des filières, qui comprend au moins la vidange des dispositifs de traitement

Echéances

- Mise en place au plus tard le 31 décembre 2005

- :-



*A Association
L Locale
P Pour
I Initiatives
N Nouvelles
E Et Emplois*

Alpine

Vous êtes

Scolarisé
A la recherche d'un emploi
A la recherche d'informations

ALPINE vous propose

Ecoute

Informations

Les formations sur l'ensemble de la France
Les offres d'emplois (site ANPE)

Consultation

Sites Internet
De fiches métiers CIDJ, CRIJ
De CD-ROM « Itinéraire pour un métier »
De dossiers ONISEP « Regard sur. » ex : Animation, Horticulture,
Les services aux personnes, Santé - Social,
Les Télécommunications,
Travaux Publics, Bâtiments.....

Service


CV aide à l'élaboration , et mise en page
Aide à la lettre de motivation

Mise en relation avec les partenaires :logement, santé.....

Lieu d'accueil

Mairie de Cossé le Vivien (entrée rue de Nantes : prendre l'escalier et porte à gauche)

Permanences Mercredi 9h30 à 11h30
Jeudi 13h30 à 15h30
Vendredi 9h30 à 11h30
Attention pas de permanence les derniers jeudi et vendredi de chaque mois

 02.43.98.87.15

E-Mail a.l.p.i.n.e-cosse@wanadoo.fr

ça coule de source

C.L.E. – décembre 2004

La rivière Oudon. Qui n'en a pas entendu parler pour ses crues hivernales, ses lentilles d'eau vertes, ses pics de pesticides et de nitrates ?

Mais savez-vous aussi que le bassin versant de l'Oudon est **cité en exemple** aux quatre coins de France pour

- les résultats exemplaires obtenus en matière de lutte contre les pesticides,
- son programme de lutte contre les inondations, un des plus avancés,
- son Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), le 3^{ème} à être approuvé en Pays de la Loire et le 1^{ère} en France ?

Et vous. Vous qui tous les jours côtoyez la rivière Oudon et ses affluents. Les connaissez-vous ? L'Hière, la Mée, l'Uzure, le Chéran, la Sazée, le Misengrain, la Verzée, la Nymphé, l'Argos... et les petits affluents, les ruisseaux, les fossés qui passent juste en bas de chez-vous.



L'Oudon à la Gravelle

La ressource en eau est vulnérable. Et cette eau, nous la buvons.

Nous **polluons** la rivière, et celle-ci est fragile : peu d'eau l'été, un milieu dégradé et fragilisé par manque de soins. **STOP.** La rivière ne peut pas tout absorber.

Nous **utilisons** la rivière et l'eau de la rivière. Pour s'alimenter en eau potable, pour pêcher, pour naviguer, pour arroser nos jardins, pour se baigner...

Vous allez nous dire que des erreurs ont été faites par le passé. Oui, peut-être. Mais c'est aujourd'hui et demain qui nous intéresse.

Alors les acteurs se **mobilisent** au travers du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. Des actions se mettent en place pour limiter les effets des crues et des pollutions, pour restaurer les cours d'eau :

- Protections locales contre les inondations,
- Sur-stockage des eaux pour limiter les effets des crues,
- assainissement dans les communes,
- raisonnement des pratiques agricoles,
- travaux de restauration des rivières

...

Les résultats commencent à se faire sentir. Et il faut persévérer.

Tous concernés. Nous devons faire attention à cette eau que nous buvons. N'oubliez pas qu'ouvrir le robinet d'eau est facile mais que derrière il faut puiser l'eau, la traiter, l'acheminer, l'évacuer, la traiter de nouveau.

Alors faites des gestes simples. La liste est longue. Deux exemples :

N'abusez pas de l'eau potable, récupérez l'eau de pluie pour arroser vos plantes, vos fleurs et votre jardin, utilisez des chasses d'eau à deux volumes. N'employez plus les produits chimiques (désherbants) à proximité des points d'eau : puits, fossés, rivières. Acceptez quelques brins d'herbe sur le trottoir : si l'employé communal n'utilise pas de pesticides systématiquement c'est pour que vous puissiez boire l'eau en toute tranquillité. C'est une question de bon sens.

Pour mieux connaître la rivière, obtenir des renseignements sur les actions mises en place, vous pouvez contacter Régine TIELEGUINE, animatrice coordinatrice du S.A.G.E. Oudon

Contacts
☎ 02 41 92 52 84
✉ sage-oudon@wanadoo.fr
www.sitesage.org

Un peu de géographie

L'Oudon prend sa source à la Gravelle en Mayenne. Cette rivière parcourt 61 kilomètres, traverse entre autres Cossé le Vivien, Craon, Segré, avant de se jeter dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville en Maine et Loire.

Puis la Mayenne se jette dans la Maine, la Maine dans la Loire, la Loire dans l'Océan... Les petits ruisseaux font les grandes rivières.



Confluence de l'Oudon avec la Mayenne

CALENDRIER DES FETES 2005

<p>JANVIER</p> <p>15- Vœux Municipalité</p> <p>29- Soirée gastronomique Motot Club</p>	<p>FEVRIER</p> <p>11-12-13 Concours belote ASCC</p> 	<p>MARS</p> <p>5- Soirée gastronomique Comité des fêtes</p> <p>13- Repas CCAS</p> <p>28- Tournoi Foot ASCC</p>
<p>AVRIL</p> <p>23- Ecole Poule au Pot</p>	<p>MAI</p> 	<p>JUIN</p> <p>25- Fête Champêtre Moto Club</p>
<p>JUILLET</p> <p>9-10 Assemblée Communale</p>	<p>AOUT</p> 	<p>SEPTEMBRE</p> 
<p>OCTOBRE</p> <p>22 -Classes 5</p>	<p>NOVEMBRE</p> <p>5 -ASCC Soirée gastronomique</p>	<p>DECEMBRE</p> <p>17- Arbre Noel Ecole</p> 



Ces autocollants seront disponibles à la mairie en février

La prévention et la gestion des déchets est une de mes priorités. Le meilleur déchet est bien celui que l'on ne produira pas.

La part que représentent les imprimés publicitaires et gratuits au sein de cette masse en constante progression n'est pas anecdotique puisque chaque foyer en reçoit près de 40 kg par an en moyenne. Or bon nombre de vos administrés ne désirent pas les recevoir.

Dans ce contexte, j'ai pris l'initiative d'offrir à chacun la possibilité de manifester son souhait de ne pas en être destinataire en apposant un autocollant facilement identifiable sur sa boîte aux lettres. Vous trouverez ci-joint un exemplaire du million d'autocollants que je fais éditer à cet effet. Ne nous y trompons pas, il suffirait qu'un million de foyers (soit 5 % d'entre eux) fassent ce choix pour économiser 40 000 tonnes de papier chaque année... soit quatre fois le poids de la tour Eiffel : un effet bénéfique pour l'écologie et le développement durable.

Il m'a semblé que la mairie constitue l'échelon de proximité le plus légitime pour permettre à nos concitoyens d'obtenir simplement cet autocollant. Il vous suffira, pour vous en procurer, d'en faire la demande auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en vous inscrivant à l'adresse électronique suivante : www.ademe.fr

Je suis en effet persuadé que le succès de cette initiative repose sur votre mobilisation et celle de votre équipe. Je sais que je peux compter sur votre implication personnelle pour relayer efficacement cette opération.

Merci pour votre concours

Serge Lepeltier



SUNNEANNE

2005

